

FEUILLE FÉDÉRALE

76^e année.

Berne, le 23 avril 1924.

Volume I.

Paraît une fois par semaine. Prix: **20 francs** par an; **10 francs** pour six mois plus la finance d'abonnement ou de remboursement par la poste.

Insertions: **50 centimes** la ligne ou son espace: doivent être adressées franco à l'imprimerie K.-J. Wyss Erben, à Berne.

1850

Message

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

l'achat du bâtiment des postes à Romanshorn.

(Du 16 avril 1924.)

A Romanshorn, le bureau de poste principal (consignation et distribution) et le bureau des télégraphes et des téléphones sont installés dans une maison appartenant à la Société suisse de crédit à Zurich. Le bail relatif aux locaux postaux expire le 31 décembre 1927, celui qui se rapporte aux locaux télégraphiques et téléphoniques, le 30 septembre de la même année.

Par suite de l'augmentation du nombre des raccordements téléphoniques, une nouvelle centrale doit être créée, ce qui nécessite l'agrandissement des locaux. Les pourparlers entamés à ce sujet avec le propriétaire en 1920 restèrent sans résultat, parce que l'administration des télégraphes et des téléphones chercha à obtenir en même temps une prolongation du bail jusqu'en 1937. Cette prolongation est nécessaire à cause des frais élevés qu'occasionne l'installation d'une nouvelle centrale téléphonique; pendant les 10 années qui suivront, il ne pourra être question de déplacer cette installation, parce que cela entraînerait à nouveau une très grosse dépense. Cependant, la Société suisse de crédit n'est pas disposée à prolonger le bail. Elle serait prête, par contre, à vendre le bâtiment à l'administration des postes. L'examen de la question de savoir si la Confédération devrait acquérir l'immeuble a donné les résultats suivants:

I.

Le bâtiment postal est situé sur la place de la gare de Romanshorn, vis-à-vis du bâtiment de la gare. Cette position

est favorable pour l'exécution rationnelle du service postal. L'échange des envois entre l'office de poste et les trains-poste qui s'arrêtent à Romanshorn est très animé. Les nombreuses allées et venues entre la gare et le bureau qu'il nécessite, sont ainsi réduites à un minimum.

Le service postal utilise tout le rez-de-chaussée, c'est-à-dire environ 350 m². Les locaux sont spacieux et suffiront pour un certain nombre d'années.

Les locaux des télégraphes et des téléphones sont situés au 1^{er} étage, du côté sud. La centrale téléphonique a atteint sa limite de capacité. Une nouvelle installation de la centrale et, par suite, l'agrandissement des locaux s'imposent. Ce dernier pourra être réalisé par l'adjonction de l'appartement du 2^e étage, situé du côté sud.

Le tableau ci-après donne une idée de l'extension du trafic postal, télégraphique et téléphonique à Romanshorn:

a. Trafic postal.

Année	Correspondances ordinaires consignées	Paquets, reçus et consignés	Vente d'estampilles d'affranchissement Fr.
1897	337,376	31,636	n'est pas connue
1913	663,588	74,413	116 385
1919	505,336	90,314	173 246
1923	691,768	105,344	222 681

b. Trafic télégraphique et téléphonique.

Année	Télégrammes	Abonnés	Conversations téléphoniques		
			locales	interurbaines	Total
1897	30,573	60	11,479	21,776	33,255
1913	21,804	185	79,240	109,570	188,810
1919	35,140	232	97,694	268,526	366,220
1923	11,287	291	99,152	285,750	384,902

En 1923, il y a eu en outre 78 117 conversations en transit, ce qui porte le dernier nombre à 463 019.

II.

Étant donné, d'une part, que le propriétaire ne veut pas consentir à une prolongation à long terme des baux et, d'autre part, que des baux de courte durée ne font pas l'affaire des administrations, il ne reste que la possibilité de transférer les services dans d'autres locaux ou d'examiner l'offre de vente de plus près. Toutefois, le transfert de la centrale téléphonique entraînerait des frais élevés. L'organisation rationnelle du service postal à Romanshorn exige que les locaux soient à proximité immédiate de la gare. Dans cette situation, il n'y a pas de bâtiment où les services pourraient être installés. Par contre, vis-à-vis de l'Hôtel de la Gare, une parcelle de terrain sur laquelle un bâtiment de service pourrait être élevé après la démolition d'anciennes constructions, a été offert en vente aux administrations. Cependant, un nouvel édifice comprenant des locaux postaux de grandeur à peu près égale, la place nécessaire pour les services télégraphique et téléphonique, et, en outre, un appartement de service, reviendrait, d'après les indications de la direction fédérale des constructions, à 380 000 francs, sans compter le terrain, dont le prix est de 48 000 francs. Abstraction faite du rendement minime que l'appartement de service procurerait, les administrations devraient, à elles seules, acquitter les intérêts du capital engagé de 428 000 francs. Dans ces conditions, l'idée de transférer les services dans une nouvelle construction doit être abandonnée.

Le premier prix de vente proposé par le propriétaire de l'immeuble postal actuel était de 350 000 francs; grâce aux instances des administrations, ce montant fut abaissé à 315 000 francs. Pour la rénovation des façades, la pose d'une toiture vitrée, le renouvellement des planchers, l'agrandissement des locaux de service du téléphone, les droits de mutation et les frais accessoires, une somme de 20 000 francs devra, en outre, être dépensée, de sorte que le prix de revient total de l'immeuble sera de 335 000 francs.

D'après l'extrait du registre foncier, le terrain de l'immeuble, y compris la cour, a 798 m² de surface. La maison a été construite en 1897 et forme un bloc de 8190 m³. Elle est bâtie solidement, bien conservée d'une manière générale, et assurée pour 290 000 francs, sous n° 980. L'immeuble n'est grevé d'aucune servitude, charge foncière, ou gage immobilier.

Le bâtiment comprend:

au sous-sol: les caves nécessaires;

au rez-de-chaussée: le bureau de poste;

au 1^{er} étage: les locaux de service du télégraphe et du téléphone, ainsi que les bureaux de la banque;

au 2^e étage: 2 appartements de 7 chambres avec cuisine, bain, W.-C. et un grand corridor;

dans les combles: un appartement de 6 pièces avec cuisine et W.-C., ainsi que 9 mansardes séparées et lieux d'aisances.

La propriété est évaluée comme suit par l'inspection fédérale des constructions, à Zurich:

Terrain	fr. 23 940
Bâtiment	» 327 200
Total	fr. 351 140

Par conséquent, le prix de vente, réduit à 315 000 francs par la Société suisse de crédit, doit être considéré comme acceptable.

Un exposé relatif au rendement de l'immeuble avant et après l'achat, avec la comparaison du loyer qui devrait être compté si un nouveau bâtiment était construit, est joint aux actes. Il résulte de cet exposé que l'acquisition, pour le prix de 335 000 francs, de l'immeuble postal (prix d'achat: 315 000 francs; réparations, droits de mutation, frais divers: 20 000 francs) peut être considérée comme étant dans l'intérêt de la Confédération et des administrations. Pour cette raison, un contrat de vente a été passé à ce sujet, sous réserve de l'ouverture du crédit nécessaire par les Chambres fédérales.

Nous vous prions, par conséquent, de vouloir bien donner votre approbation au projet d'arrêté fédéral ci-après.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 16 avril 1924.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, CHUARD.

Le vice-chancelier de la Confédération, KAESLIN.



(Projet.)

Arrêté fédéral

concernant

l'achat d'un bâtiment postal à Romanshorn.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 16 avril 1924,

arrête:

1. Un crédit de 335 000 francs est accordé pour l'achat et pour la mise en état d'un bâtiment des postes à Romanshorn.
 2. Le présent arrêté, n'étant pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur.
 3. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécuter.
-

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'achat du bâtiment des postes à Romanshorn. (Du 16 avril 1924.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	1850
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.04.1924
Date	
Data	
Seite	729-733
Page	
Pagina	
Ref. No	10 083 948

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.